

N° 2025-051

## VOTE DES TAUX DE TEOM

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)  
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

### Absents :

Mme ASTIER Fabienne  
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle que par délibérations des 13 et 23 mars 2005, ont été arrêtés le principe et les modalités d'instauration et de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par la Communauté de Communes Les Versants d'Aime en lieu et place de ses Communes membres.

Il est rappelé que la TEOM est une « taxe affectée » : son produit doit être utilisé pour l'exercice de cette compétence.

Par ailleurs, les termes du débat d'orientation budgétaire du 12 février 2025, présentant la prospective et la stratégie financière pluriannuelle indiquent que le financement du plan d'investissement et l'équilibre dudit budget peuvent être réalisés sans recourir à l'augmentation des taux de TEOM.

Compte tenu de ces éléments, le président propose de ne pas augmenter les taux TEOM pour 2025.

Les taux 2025 proposés au vote sont donc les suivants :

- Zone 1: 9,62%
- Zone 2: 4,81%
- Zone 3 : 3,18%

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

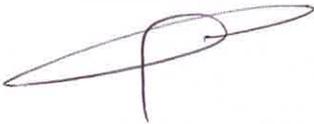
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les taux de TEOM 2025 proposés.

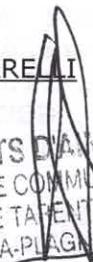
FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX